

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE NACIRIA
COMMUNE D'Ouled Aïssa
NIF: 098435265074119

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément Aux dispositions de l'article 65 paragraphe 02 du décret présidentiel N°247/15 du 16/09/2015, portant la réglementation des marchés publics et des delegations de service public.

Le président de L'assemblée populaire communal d'Ouled-Aïssa informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales de marché N°04/2025 déjà paru dans les journaux Nationaux :

- الأيام الجديدة du 25/12/2025
- InfoSport du 25/12/2025.
- BOMOP du 28/12/2025 au 03/01/2026

Afin de réaliser le projet :

« Réhabilitation Aire de jeux à Ouled Boussaada – Commune Ouled Aïssa »

Que suite à l'opération d'évaluation des offres effectuée le 25/01/2026, la réalisation du projet à été attribuée Provisoirement comme suit:

<i>Désignation projet</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Note technique</i>	<i>Montant</i>	<i>Délai</i>	<i>Observations</i>
Réhabilitation Aire de jeux à Ouled Boussaada – Commune Ouled Aïssa	مؤسسة EURL ALWYAAD PIP	56.83/90	20 720 875.00 DA	Quatre (04) mois	Offre Financière moins disant

Conformément Aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°247/15 du 16/09/2015, portant la réglementation des marchés publics et des delegations de service public.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix peut introduire un recours, auprès du comité des marchés, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent Avis.

Ouled Aïssa le:

Le Président de l'APC.